

## **Journées de l'Observatoire des droits des marins, 17-18 mars 2005 : la prévention des risques professionnels à la pêche.**

Réunissant une centaine de participants sur deux journées, à la MSH Ange Guépin de Nantes, ces rencontres ont permis de nouer un dialogue entre institutionnels, professionnels et universitaires concernés par les conditions de travail à la pêche et la prévention des risques inhérents à cette activité. Les débats, dirigés par le professeur Patrick Chaumette (Faculté de droit de Nantes, Président de l'Observatoire des droits des marins), se sont déroulés sous deux angles : l'état des lieux et les remèdes avancés pour la situation française, d'une part et la dimension communautaire et internationale de ces problèmes, d'autre part.

La journée française a ainsi permis de mettre en évidence la difficile identification des causes dans l'accidentologie à la pêche maritime, Georges Tourret (Administrateur général des Affaires Maritimes, Président de l'IMP et ancien Directeur du BEA mer) soulignant notamment les logiques contradictoires qui gouvernent les actions de prévention et les actions en responsabilité. Selon lui, la politique commune des pêches pousse au vieillissement de la flotte, afin de maîtriser la puissance de capture, de favoriser le renouvellement de la ressource halieutique, ce qui va à l'encontre d'une démarche de prévention des risques professionnels. Prolongeant ce point de vue, Gaël Morel (doctorant en ergonomie du LESAM à l'Université de Bretagne-Sud) a montré que l'étude scientifique des conditions de survenance d'un abordage ou échouement impliquant des navires de pêche tend à remettre en question les causes traditionnellement avancées (vigilance ou défaut de veille). Les rythmes et l'organisation du travail à bord comptent ainsi parmi les facteurs qualifiés de cause profonde pouvant générer des problèmes de vigilance. Ghislaine Tirilly (Docteur en ergonomie) est venue présenter les résultats d'une étude sur les rythmes de travail et de repos des pêcheurs, dégageant en particulier des périodes critiques de baisse de vigilance. Abordant un autre aspect de la santé des gens de mer, Dominique Jégaden (Maître de Conférences associé à l'Université de Bretagne Occidentale, Président de la Société Française de Médecine Maritime), a dressé un état des recherches sur les conduites addictives à la pêche (tabagisme, alcool, comportement alimentaire, drogue). Les participants ont vivement investi ce dialogue sur des comportements souvent vécus dans la détresse et l'isolement pour envisager ensuite les moyens de prévention à mettre en œuvre, en particulier auprès des jeunes. Yves Tertrin (Inspecteur du travail maritime) est venu faire le point sur les moyens dont dispose une Direction Régionale des Affaires Maritimes, en soulignant la diversité des fondements susceptibles d'être mobilisés pour mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels. Insistant sur la notion de risque, il a souligné, avec Alain Moussat (Chef du bureau de l'Inspection du travail maritime à la Direction des affaires maritimes et des gens de mer), tout l'intérêt qu'ils portent aux études comme celle de Ghislaine Tirilly, en particulier en raison de la difficulté d'une intervention publique en ce domaine à défaut de connaissances précises sur les problèmes de rythmes et d'organisation du travail à bord. Tout au long de leurs échanges, les participants ont distingué comme facteur principal de risque la baisse des effectifs embarqués à la pêche maritime.

L'après-midi, Gwenaële Proutière-Maulion (Maître de Conférences à la faculté de droit de Nantes et Directrice du Centre de Droit Maritime et Océanique) est venue faire le point sur les évolutions jurisprudentielles (Cass. Civ 2, 23 mars 2004) tendant, selon elle, à s'interroger sur l'exclusion du recours à la faute inexcusable de l'employeur en matière maritime. Elle souligne, en particulier, les gains escomptés, en termes de prévention, de ce mécanisme, jugé comme une alternative à la pénalisation rampante des relations de travail à la pêche. Alain Jouffray (Sous-directeur des Affaires juridiques à l'Etablissement national des invalides de la marine) a préalablement exposé son point de vue sur la question, insistant sur les particularités

du secteur maritime pour rejeter la transposition en l'état de ce mécanisme terrestre, dont le coût pour les armements français serait selon lui excessif. Un débat s'est ainsi amorcé sur le caractère préventif de ce dispositif et sur les aménagements possibles à réaliser en matière maritime.

La journée internationale s'est développée sur deux axes distincts. Le premier axe a concerné les conditions de travail à la pêche maritime dans une optique comparée. Ainsi, Hector Luis Morales-Zavala (professeur de Sociologie, Université de La Serena, Chili) est venu faire le point sur les conditions de travail et d'embarquement des pêcheurs chiliens sur les navires pratiquant la pêche illégale à la légine, dans les eaux australes (eaux australiennes et françaises notamment). Andrew Mwangura (Coordinateur des programmes d'appui au Kenya) a livré un témoignage émouvant sur les conditions de travail des pêcheurs au large du Kenya et de la Somalie, insistant sur une approche globale entre l'exploitation illégale de ces ressources maritimes par des flottes sous pavillons de complaisance, au profit d'intérêts européens, et l'appauvrissement et la violence dans cette région, en particulier en raison des connexions entre ce marché et le trafic d'armes (thème abordé par le récent documentaire primé à Cannes : Le cauchemar de Darwin, d'H. Sauper). Francisco A. Fernandez-Jimenez (médecin des gens de mer, Institut Social de la Marina de Séville) et Guido Camarda (professeur à la faculté d'économie de Palerme) ont présenté respectivement le cadre juridique des examens médicaux d'aptitude en Espagne et la prévention des risques professionnels dans la législation italienne.

Le second axe a permis de faire le point sur les évolutions de la réglementation communautaire et internationale du travail à la pêche. Deux interventions ont développé le cadre communautaire de la sécurité maritime à la pêche, l'une, par Domingo Gonzalez-Joyanes (directeur juridique national de l'apostolat de la mer et directeur du Centre des droits des marins de Madrid et Barcelone), sous l'angle de l'élargissement de l'Union à de nouvelles flottes de pêche et l'autre, par Thibault Heuzé (Direction générale de l'emploi, des Affaires sociales et de l'Egalité des Chances de la Commission européenne de Bruxelles) autour du renouvellement du cadre juridique communautaire, jugé déjà ancien. Il souligne, par ailleurs, le rôle de l'Agence de Bilbao sur la santé et la sécurité, dans le recensement et l'édiction d'informations utiles ([http://europe.osha.eu.int/good\\_practice/sector/fisheries/fr/](http://europe.osha.eu.int/good_practice/sector/fisheries/fr/)). Enfin, Brandt Wagner (Bureau international du travail de Genève, Suisse) est venu présenter l'état d'avancement de la future convention consolidée à la pêche, alors que le processus de participation se poursuit avant une discussion finale qui aura lieu à la Conférence internationale du travail de Genève, en juin 2005.

Alexandre Charbonneau  
Doctorant, Droit et changement social,  
MSH Ange Guépin